
Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition. Cas de la ville de M'sila en Algérie

Hynda Boutabba*, Abdallah Farhi** et Mohamed Mili***

Introduction

De constitution romaine, la ville de M'sila a été le long des siècles, un lieu de brassage de plusieurs civilisations qui marquèrent son urbanisme et ses modèles d'habiter. Ainsi, sur la rive Est de l'oued *Ksob* se développa la médina¹ (vieille ville) en suivant des modèles urbains et architecturaux endogènes, et ce, jusqu'à l'apparition de la première greffe urbaine (ville coloniale) au milieu du XIX^e siècle (Despois, 1953, p. 353), aux alentours de 1868 (Sebhi, 1987, p. 105).

Matérialisée par un urbanisme nouveau par rapport à ce qui se faisait jadis, la ville coloniale introduisit de nouveaux modèles d'habiter exogènes et de nouveaux équipements qui usurpèrent à la vieille ville tous ses atouts socio-économiques. Et l'on distingua alors deux types de tissus nettement différents par leurs formes et leurs paysages, qui se juxtaposèrent mais ne se mêlèrent guère; deux systèmes socioculturels, l'un « indigène », l'autre étranger et deux modes de vie, l'un « traditionnel » et l'autre conquis par le modernisme.

Cinquante et un ans après l'indépendance algérienne, le quartier colonial *Edhahra*, cet héritage architectural, demeure pour la population locale, une des parties les plus attractives de la ville de M'sila de par sa position stratégique à la croisée de deux axes routiers importants (les routes nationales 60 et 45. Paradoxalement à cette attractivité fonctionnelle, son cadre architectural, à l'instar des autres centres coloniaux algériens, souffre des aléas d'une crise identitaire (Sriti *et al.*, 2002) matérialisée par l'effacement

* Maître de conférence en Architecture, Institut de gestion des techniques urbaines, université de M'sila/Algérie, hynda.boutabba@gmail.com

** Professeuse en Architecture, Département d'architecture, université de Biskra/Algérie

*** Maître assistant en Architecture, Institut de gestion des techniques urbaines, université de M'sila/Algérie

1. D'après Despois (1953, p. 352) des centres du Hodna, d'origine antique ou médiévale qui ont pu résister aux guerres et à la bédouinisation du pays tels que Barika, Ngaous et Mdoukal, seule M'sila doit à son ancienneté et à son passé d'être appelée médina

progressif des spécificités conceptuelles et stylistiques originelles dues à un renouvellement tendanciel par substitution et sans renvoi aux spécificités de cette architecture coloniale.

Dans le présent papier, nous allons essayer à travers une analyse typomorphologique, de mettre sous la loupe :

- Dans un premier temps : Les spécificités architecturales conceptuelles et typologiques de l'habitat colonial.

- Dans un second temps : Les spécificités architecturales du renouvellement urbain contemporain.

Pour enfin démontrer les causes qui sont à l'origine de la dégradation de ce patrimoine ainsi que celles qui entravent sa conservation.

Présentation de la zone d'étude

En retrait des côtes méridionales de la Méditerranée, s'étale d'un seul tenant, l'un des plus vastes ensembles steppiques qui existe au monde. Au cœur même de cette steppe algérienne située au-delà du tell maritime et en deçà du désert saharien se trouve la région du Hodna (Sebhi, 1987, p. 01). La ville de M'sila est sa capitale. Située dans la partie centrale du pays à 250 Km d'Alger, M'sila fut le lieu de brassages de plusieurs civilisations. Faisant partie du royaume de Massinissa, c'était une terre Berbère, mentionnée par Ibn Khaldoun. La ville a été fondée par les Fatimides²³, dynastie d'Ifrîqiya en 925/6 (Despois, 1953, p. 352) à 3.5 Km au Nord Ouest de l'antique *Zabi*, la ville romaine (Pouille, A, 1961, p. 122) « comme poste avancé de leur domination et base militaire à l'intérieur de la Berberie » (Brunshvig, 1947, p. 205). En 1015 et sur le même site, les Hamadites édifièrent le premier noyau urbain de M'sila, un Ksar d'aspect saharien connu sous le nom de *Kherbet Tellis* auquel s'est accolé plus tard un autre quartier la *Dacherra*²⁴ de *Chettaoua*. L'arrivée des Turcs en 1516 se matérialisa, d'un point de vue urbain, par la naissance d'un troisième quartier érigé selon le modèle autochtone, situé au Nord-Ouest de la route de Selmane: la *Dacherra de Kraghla* et *Rass El Hara* destiné à l'habitation des *Kul-Oghli* (Huart, 1936, cité par Despois, 1953, p. 354)⁴. Sous le triple effet de la croissance démographique, de l'insuffisance spatiale de l'enceinte de la vieille médina à abriter cette croissance ainsi que la vétusté du cadre architectural de ces anciens groupements urbains, les nouveaux ménages autochtones décidèrent la construction de maisons dans leurs vergers, respectivement, sur les rives Nord-est et Sud-ouest de l'Oued *Ksob*, de part et d'autre de la route de Selmane. C'est ainsi que naquirent plus tard, probablement au XVIII^e siècle, les *dachera* d'*El Kouch* et d'*El Argoub* (Despois, 1953, p. 355). *El Argoub* avait connu une expansion urbaine aux environs de 1840 suite à son occupation

2. La permanence de cette médina est, d'après Ibn Khaldoun, expliquée par l'importance de son site d'implantation qui se trouve sur la grande voie qui a toujours traversée les plaines du Hodna d'Est en Ouest au Nord de la Sebkhia ainsi que sur les bords de l'oued le plus riche et le moins irrégulier, le *Ksob*

3. La *dachera* est le nom indigène donné au quartier, c'est le synonyme de Houma dans les villes du nord algérien

4. Connus en Algérie par le terme *Korghli* : enfants parfois illégitimes issus de l'union de soldats Turcs et de mères autochtones

par les éléments les plus aisés de la population de *Chettaoua* et notamment la majorité de la communauté juive (Boutabba *et al.*, 2007). Ces groupements urbains étaient caractérisés par un tissu organique (Voir Fig. 1), un tracé irrégulier, une ramification des ruelles étroites et tortueuses permettant de filtrer l'étranger au quartier (Doudou *et al.*, 1990)⁵. Avec l'arrivée des Français en Algérie et à l'instar des autres médinas algériennes, M'sila allait connaître une greffe urbaine, la ville coloniale.

Fig. 1. La zone d'étude situation géographique et formation spatiale

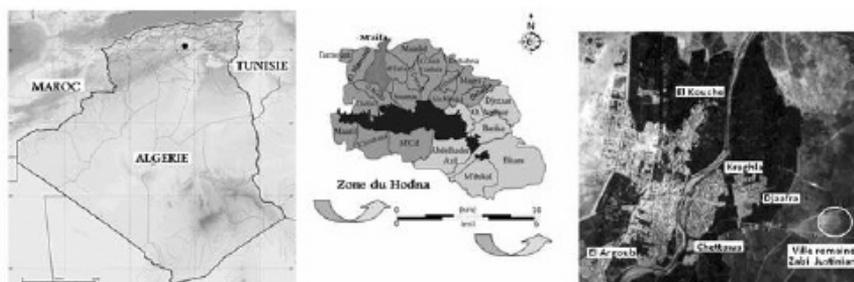
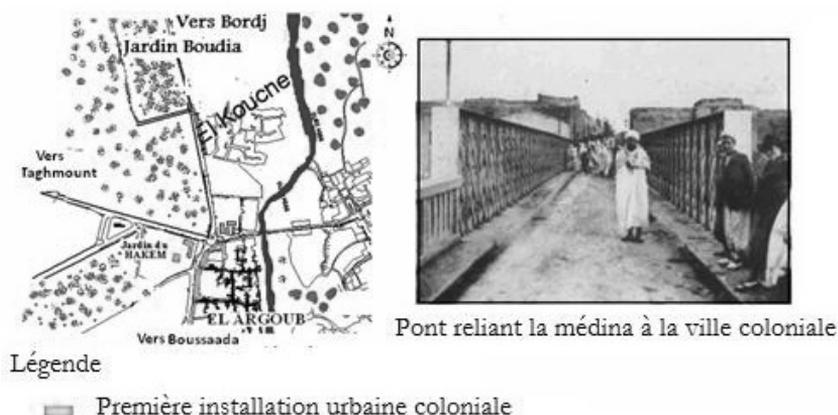


Fig. 2. La première installation urbaine coloniale aux abords du quartier d'El Argoub aux alentours de 1895



Carte réalisée par l'auteur selon les indications de Despois, 1953. Cliché www.Delcampe.net

5. À l'exception des quartiers d'El Argoub et d'El Kouche qui ont gardé, jusqu'à présent leurs tracés urbains originels, le reste de la vieille ville notamment les quartiers de *Kherbet Tellis*, de *Chettaoua* et de *Kraghla* ont disparu après le séisme de 1965.

La ville coloniale : Historique et formation

La mise en place de la politique de colonisation officielle en Algérie s'est traduite, entre 1830 et 1870, par la création d'un réseau de points stratégiques, de places fortes, voire de nouveaux centres et même de véritables villes, disposées sur l'ensemble du territoire de manière à servir de base aux opérations militaires, appelées communément « villes coloniales ». Le choix des sites de leurs implantations dépendait du gouverneur général, qui confia leurs tracés urbains au service technique de l'armée (les ingénieurs du génie urbain militaire) dont le rôle s'élargissait, non seulement, à la distribution des concessions terriennes, mais aussi à la construction des équipements et des logements pour les colons (Picard-Malverti, 1989, p. 215).

Par cette action systématique sur l'espace, la colonisation a fortement œuvré, à travers de nouvelles lois foncières, à l'introduction dans la société rurale algérienne notamment celle du Hodna, d'un esprit nouveau, celui de l'individualisation de la relation à la terre et des formes de rivalités, inconnues jusque-là dans un pays où la primauté du collectif et de l'esprit tribal « El açabiyaa » étaient des plus forts (Ibn Khaldoun, 1869 cité par Sebhi, 1987, p. 139). En effet et par l'intermédiaire du sénatus-consulte⁶ qui opéra de véritables schismes au sein des tribus, conduisant ainsi à leur décomposition en plusieurs douars⁷; et plus tard, par la promulgation de la loi Warnier (1873), qui rendit aliénable la terre *arch*⁸. L'administration coloniale finit par détruire définitivement les fondements socio-économiques de la société traditionnelle en instituant une structure inégalitaire de la propriété dans cette région. Les écarts fonciers et sociaux s'approfondirent graduellement et laissèrent place aux rivalités et à l'individualisation (Bernard et Lacroix, 1906 ; Côte, 1979, p. 57 ; Sebhi, 1987, p. 108).

De cette désintégration tribale naquit en 1868 «*Douar M'sila*» qui s'est transformé en 1881 en commune indigène, puis en 1883 en commune mixte (Sebhi, 1987, p. 105)⁹. D'un point de vue urbanistique, l'administration coloniale avait choisi la rive ouest de l'Oued *Ksob* comme lieu de son implantation. La première installation civile coloniale date de 1895, elle comprenait une dizaine de maisons (Despois, 1953, p. 355). Elle prenait appui sur les abords de la cité ancienne, associée aux vergers qui terminaient le quartier d' *El Argoub*, le long de la route de Boussaâda.

6. Le Sénatus-Consulte du 22 avril 1863 fut promulgué par Napoléon III connu, d'après Sebhi (1987), pour ses idées libérales et son désir de créer un royaume arabe.

7. Les deux grandes tribus Hodnéennes les Ouled Derraj et les Ouled Madhi furent scindées, entre 1866 et 1904, en une vingtaine de douars.

8. Le sentiment d'une provenance commune a entraîné les différentes tribus du Hodna à se grouper en tribus appelées Arch. La terre Arch est la propriété foncière de toute la tribu, elle ne s'individualise pas. La collectivité attribuée à chaque chef de famille la parcelle à laquelle il a droit et dont il devient usufruitier perpétuel.

9. Dans la logique administrative coloniale, les communes mixtes sont celles qui regroupaient à la fois des algériens indigènes et des européens, elles furent placées sous l'autorité d'un administrateur civil. Elles s'opposèrent aux communes de plein exercice dans lesquelles vivaient les populations européennes et qui jouissaient de quelques attributions dévolues aux communes de la métropole ; comme elles se distinguèrent des communes situées au Sahara, dirigées par un militaire au grade de capitaine, appelées les bureaux arabes.

Les deux organisations urbaines étaient donc juxtaposées, mais pas directement mêlées. Cette nouvelle implantation se développa en bordure ouest de la *dechra d'El Argoub*, au sud de la route de Bordj et du jardin de la commune mixte *Djenane El Hakem*. (Voir Fig. 2).

Cette installation urbaine s'était accompagnée d'une expansion sociale. De 300 maisons et 1200 habitants au milieu du ^{xx}e siècle comprenant sept ou huit familles juives (Daumas, 1845, p. 206 ; Vayssettes, 1861, p. 99-100), elle atteignit en 1895, 3458 habitants dont 67 européens et 79 juifs. Cependant, la véritable extension socio-urbaine qui a permis de promouvoir M'sila d'une ville de garnison à un centre de colonisation était bien la décision politique de 1920, qui a autorisé la cession de 24 lots s'étendant sur 2 550 hectares pour l'exploitation agricole¹⁰. Cette concession terrienne donna lieu à une nouvelle division spatiale méconnue jusqu'alors dans cette localité et permettant l'apparition d'un nouvel ordre de tracé urbain, caractérisé par des rues droites et larges, se coupant à angle droit : Le plan en damier.

Idéologiquement, la ligne droite qui représente la spécificité majeure du plan en damier, était adoptée pour renforcer, entre autres, l'idée de mission civilisatrice qui devait, d'une certaine manière, oeuvrer à discipliner le chemin des ânes de la vieille ville, longtemps définie et présentée par la tradition descriptive coloniale comme « barbaresque » et « insalubre » (Bensmaine, 1995). Refusant toute association ou assimilation avec la société indigène et son support urbain *la médina*, les architectes européens officiant en Algérie, trouvèrent naturel et plus rationnel d'importer les formes urbaines et architecturales, alors à la mode, dans la métropole (Bacha, 2011, p. 24). L'architecture de la nouvelle ville coloniale, via son habitat, ses placettes et ses statuette, était conçue pour paraître comme un symbole de suprématie, glorifiant ainsi le « style du vainqueur » (Béguin *et al.*, 1983). Quant à son urbanisme, il était appelé à concrétiser de nouvelles rationalités économiques qui ne devaient pas, pour reprendre l'allocation de Carrabelli (2005, p. 36) « Ouvrir une place de partage » avec les structures d'ordre tribal, mais devaient inévitablement, passer par l'immolation des formes urbaines et architecturales indigènes définies par le quartier *Dacherra* et la maison autochtone *El beyt*. Jusqu'au début du ^{xx}e siècle, les mesures en matière d'urbanisme semblaient, si l'on se réfère aux lois édictées dans les colonies au ^{xix}e siècle tel que le régime du code civil et la loi communale de 1885, être guidées par la séparation des différentes communautés raciales et sociales. La ville coloniale s'est construite au coup par coup, selon les besoins de la population coloniale européenne de l'époque.

De sa première installation en bordure Ouest de la *Dechra d'El Argoub* jusqu'aux bordures Sud de la *Dechra d'El Kouche*, l'administration coloniale décida à la fin des années 1930 d'édifier un quartier colonial à part, un nouveau centre-ville destiné principalement, à héberger les familles des colons européens. Cependant, comme la colonisation française de l'Est algérien n'était pas une colonie de peuplement (Côte, 1983), la population européenne qui restait faible numériquement (voir tableau 1) avait besoin de nombreux intermédiaires pour faire fonctionner l'appareil. Par conséquent, elle autorisait l'accès et le logement aux « évolués » représentés par les fonctionnaires arabes de l'adminis-

10. D'après Esclangnon-Morin (2006) dès 1841 le général Bugeaud concéda, entre 1851 et 1861, 50 000 hectares à 51 sociétés et 250 000 hectares à la petite colonisation.

Tableau 1. Évolution des différentes fraction de la population de M'sila (xix^e-xx^e)

Année	Population Totale	Européens	Juifs
Milieu du XIX ^e siècle	1200	-	7 ou 8 familles
1895	3438	67	79
1936	5846	150	360
1948	8102	170	430

Réalisé par l'auteur, selon Despois 1953

tration française, par quelques familles indigènes nobles qui voulaient profiter des atouts économiques du nouveau centre colonial, ainsi que par une grande majorité de familles juives.

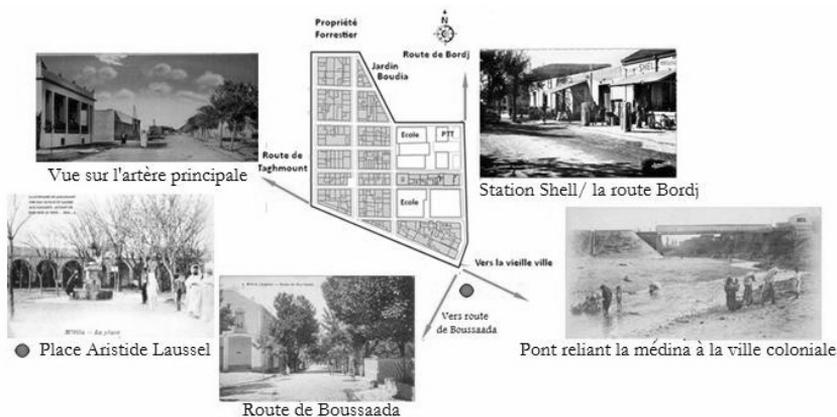
Naissance d'un nouvel ordre urbain et architectural : le quartier *Edhahra*

Le nouveau centre-ville colonial de M'sila ou le quartier *Edhahra* a été érigé sur une grille orthogonale, un tracé « qui représente, depuis l'antiquité, le schéma géométrique le plus fréquemment utilisé pour l'organisation des territoires colonisés » (Malverti, 1997). Ce choix répondait non seulement à un souci d'efficacité et de rationalité de l'organisation de l'espace, mais en plus à une gestion et un contrôle rigoureux de la circulation.

S'étalant sur une superficie de 12,51 hectares, son tracé urbain était guidé par deux voies principales non perpendiculaires; l'une orientée vers le Nord menant à *Bordj Bou Arréridj* et l'autre vers le Nord-Ouest menant à *Taghmount*. L'inclinaison de cette dernière avait donné naissance à un angle aigu au lieu d'un angle droit, peu fréquent dans les tracés urbains coloniaux. L'explication semble liée à l'importance de cette route et des équipements qui la bordaient et notamment le siège de la commune mixte ainsi que le jardin de l'administrateur civil. Cette contrainte n'était d'ailleurs pas la seule puisque les jardins *Boudia*¹¹, appartenant à un propriétaire terrien et situés au Nord du quartier, déforment la régularité de la grille orthogonale. Ces deux déformations avaient défini des îlots réguliers de trois principales formes : rectangulaire, trapézoïdale et triangulaire qui restaient majoritairement longiformes et dont l'épaisseur est celle de deux maisons accolées l'une contre l'autre. Quant au tracé parcellaire

11. Ce verger avait été cédé par l'administration coloniale à Mr Jean Louis. Il comprenait une habitation de type villa et une exploitation agricole. Il fut vendu au début du XX^e siècle à un français musulman un certain Bentoumi dit Baait. Plus tard, le verger a été acquis aux enchères par Mr Ali Boudia, aux environs des années 1925. La villa fut confisquée par l'administration coloniale qui la transforma en caserne militaire et siège du 2^e bureau de renseignement et d'enquête (D'après le témoignage de Mr Said Arioua).

Fig. 3. Tracé parcellaire du centre colonial d'Eldhahra



Réalisé par l'auteur. Cliché www.Delcamp.net

des îlots trapézoïdaux et triangulaires, il coïncidait avec ce qui se faisait en métropole à l'image des principes de découpage de l'îlot Haussmannien à savoir :

- la bissectrice de l'angle des rues qui partage l'intérieur de l'îlot ;
- le tracé rigoureux des parcelles qui se fait perpendiculairement à la rue ;
- le principe d'exclusion des parcelles en profondeur telle que les parcelles en profondeur étirées en façade le long des voies (Voir Fig. 3).

Le centre-ville colonial était érigé selon les mêmes techniques et outils urbains habituellement employés par la France dans ses colonies Nord africaines (Malverti, 1997 ; Almi, 2002) à savoir :

- L'usage des galeries le long des rues principales;
- La régularité, la proportion, la symétrie et l'ordre;
- Les plantations considérées comme outil indispensable pour la hiérarchisation des réseaux des voies.

Les oppositions morphologiques entre la vieille ville et la cité coloniale étaient particulièrement marquées. À un tissu dense avec un lacs de ruelles, de rues de largeurs variables et un habitat continu fermé sur l'extérieur, s'opposait le plan régulier, géométrique, des artères larges et régulières ainsi qu'une architecture domestique particulière. Ce projet de ville visait à renforcer la présence française dans la région en favorisant l'installation des colons, en proposant d'établir des canalisations le long des rues, en orientant les voies en fonction des brises; Mais l'aménagement urbain ne se limitait pas à l'organisation d'un plan, il s'agissait donc d'édifier des équipements aussi bien militaires que civils ainsi que des habitations « dignes » des colons.

Les équipements militaires et civils de la ville coloniale

L'administration coloniale marqua sa domination à M'sila par l'édification d'une caserne de gendarmerie. Les plans des bâtiments de défense étaient

Fig. 4. Les équipements de la ville coloniale



Légende

En haut à gauche : l'Hotel Oasis ex transatlantique, à l'intersection de la route de "Taghmount" et de la route de "Bordj" ;

En haut à gauche : Hôtel, Café-restaurant Royal

En bas à gauche : Bâtiment de la compagnie algérienne ;

En bas à droite : l'hôpital auxiliaire. (Année 1950)

Clichés www.Delcampe.net

identiques à tous ceux des autres colonies françaises africaines. Leur conception architecturale se caractérisait par une file de pièces d'habitations séparées de la cour par des galeries faisant office de couloir, le but était d'assurer la meilleure ventilation par la moindre exposition au soleil.

Les équipements civils étaient matérialisés par un hôpital, un cabinet de médecin de colonisation, les préoccupations sanitaires furent d'emblée présentes dans la politique coloniale, dans le souci notamment de préserver les vies européennes (De Barros, 2005), un juge de paix, un bureau de poste de télécommunication, deux hôtels, quatre cafés européens et un bain maure (Despois, 1953, p. 357). La ville coloniale faisait figure de petit centre intellectuel avec ses deux écoles primaires, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Quant aux équipements religieux, la ville possédait une église et une synagogue (Voir Fig. 4).

Les premiers équipements, tel l'hôtel principal du quartier *l'hôtel de l'Oasis ex Transatlantique* était conçu dans un style néo-classique avec frontons, colonnes, balustrades et frises. En choisissant ce style, l'administration coloniale voulait présenter dignement la France, impressionner les colonisés et assurer l'ordre et le respect. « Le style du vainqueur » était présent avec force dans ce bâtiment prestigieux, dont l'emplacement aux portes de la ville coloniale de M'sila n'avait rien d'innocent. Mais ceci ne constituait pas la seule tendance de l'époque. En Algérie, à la fin du XIX^e siècle, une frange de « l'intelligentsia » créa le comité du vieil Alger pour inciter l'administration coloniale à penser

la protection des centres historiques (Oulebsir, 2004, p. 240-247). À partir du début du ^{xx}^e siècle, la France commença à introduire, dans ses colonies, une nouvelle image symbolique de la colonisation « se vouer à la conservation et à la mise en valeur d'un héritage urbain de la société colonisée, montrer un nouveau visage, celui d'une France paternelle, protectrice et respectueuse des traditions culturelles des autres » (Methasi, 2003). À vrai dire, ce n'est qu'après une meilleure compréhension de la culture locale que cette idée avait pu germer, aux yeux des spécialistes et politiques européens. Le passé islamique atteignit alors, un certain niveau de respectabilité (Bacha, 2011, p. 24), et depuis 1910, les monuments islamiques commencèrent à former le référent patrimonial à partir duquel les architectes européens étaient appelés à puiser leurs éléments architectoniques pour concevoir leurs projets en terre de colonisation. Le paysage architectural algérien se trouva alors imprégné par le style orientaliste avec ses déclinaisons mauresques et arabisantes (Oulebsir, 1998 ; Boulbene-Mouadji, 2012). Charles Célestin Jonnart, alors gouverneur général en Algérie, passionné d'orientalisme, encourageait le mouvement qu'il recommandait aux architectes de colonie de l'Algérie, en vue de mettre à l'honneur l'esthétique mauresque (Deluz, 1988, p. 168; Aiche *et al.*, 2005) souhaitant ainsi distinguer l'architecture des colonies de celle de la métropole (Oulebsir, 2003, 2009). La mémoire bâtie était, en quelque sorte, manipulée pour servir d'idéologie identitaire du régime (Said, 1978 ; Poulot, 1998). Il s'agissait donc d'affirmer la nouvelle identité politique de l'Algérie Française. La formulation de ce style reposait sur l'empreinte de segments pertinents dans l'architecture arabo-islamique tels que les arcs outrepassés, les coupoles, les claustras et les baies géminées. Le siège de la commune mixte et le bain *Hodna* furent les meilleurs témoins de cette nouvelle tendance, révélatrice de l'architecture idéologico-politique des autorités coloniales françaises (Voir Fig. 5).

La maison coloniale : des spécificités architecturales particulières

En plus de son organisation spécifique, la ville coloniale se caractérisait par un modèle d'habitat résidentiel bien particulier dans la mesure où il différait aussi bien de l'habitat métropolitain que de l'habitat indigène. Dans l'imaginaire collectif, la maison coloniale en Algérie évoque une grande demeure, confortable et luxueuse (Cresti, 2003, p. 64-66), mais la réalité à *Edhahra* était souvent différente. C'était une sorte de « *melting pot* » de conception architecturale européenne qui devait répondre aux exigences d'un climat capricieux semi aride.

Deux types sont à observer : la maison à l'alignement et la maison en retrait¹², appelées respectivement selon la terminologie profane locale et même, spécialisée pour le deuxième cas, par maison « à *pignon sur rue* » et « à *véranda* ».

La typologie conceptuelle de ces deux cas domestiques étaient pratiquement les mêmes. Elles se caractérisaient par une disposition arbitrairement simpliste dont l'axe est un couloir sur lequel s'ouvre le double alignement des pièces (Voir Fig. 6-7). La « maison à couloir » est un type architectural qui s'est imposé

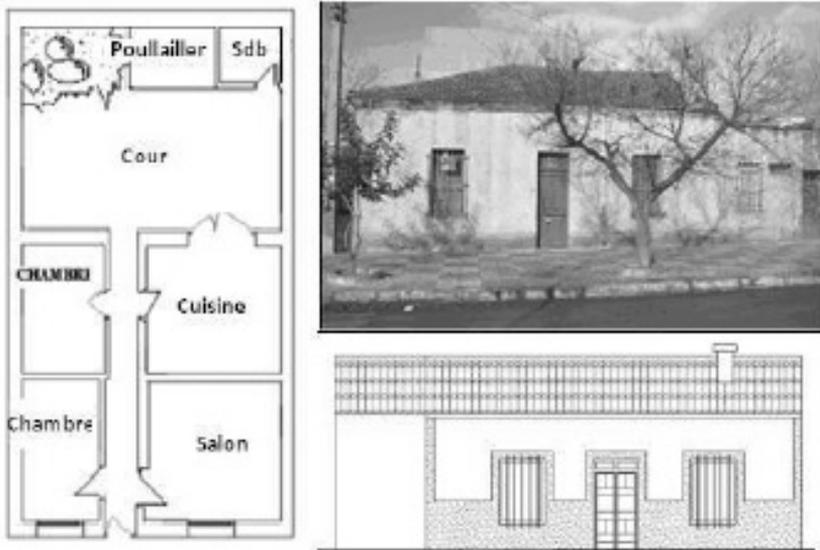
12. Ces deux types sont issus de l'architecture pavillonnaire européenne. La conception domestique indigène précoloniale était toute différente. L'organisation spatiale était centrée autour d'une cour, qui prend l'appellation de *Mrah* dans cette région du Hodna, autour duquel s'agençaient les pièces d'habitation qui ne communiquent pas directement entre elles.

Fig. 5. Les équipements coloniaux de type arabo-mauresque



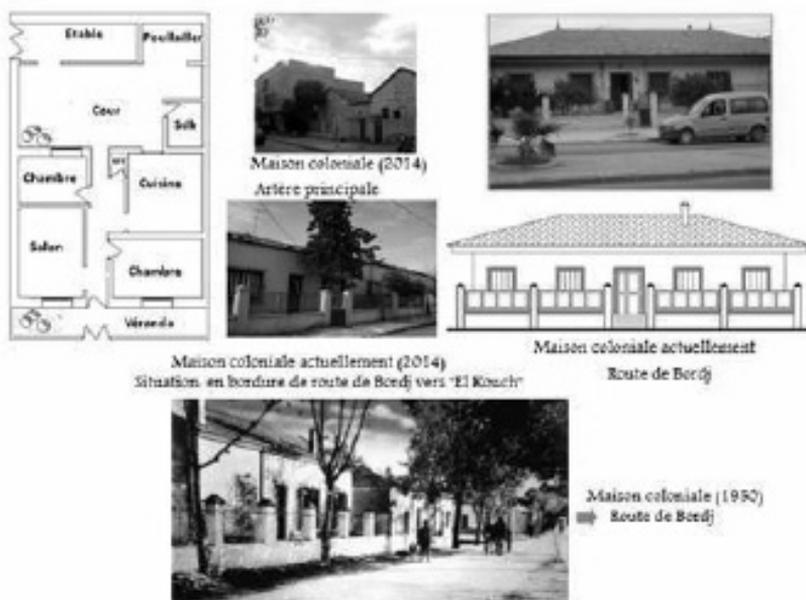
A gauche : Bain Maure « Hodna » ; à droite : siège de la commune mixte

Fig. 6. Exemple de maison coloniale à alignement appelée maison « sur rue »



Réalisé par l'auteur.

Fig. 7. Exemples de maisons coloniales à retrait appelées maisons « à véranda »



Réalisé par l'auteur..

entre le XVII^e et le XIX^e siècle dans la presque totalité des régions françaises. Cette typologie fut adaptée aux matériaux et aux techniques constructives propres à chaque région. Elle est considérée comme l'extrême réduction de la distribution des châteaux classiques et marque, selon Alexandroff et al (1982, p. 143-146) « la fin du vernaculaire ».

La maison coloniale à M'sila possédait impérativement deux compartiments : le premier couvert, le corps du logis ; l'autre découvert : la cour arrière et les dépendances. Le bloc couvert était généralement composé de quatre pièces : une pièce de réception dont les dimensions sont légèrement supérieures à celles des autres pièces, deux chambres à coucher (l'une pour les parents, l'autre pour les enfants) et une cuisine, quant au bloc sanitaire il était généralement relégué dans le bloc découvert et dans de rares cas annexé, au premier bloc.

Nettement différente des vérandas des autres colonies française d'Afrique qui se résument habituellement à une galerie légère, protégeant contre le soleil, édifiée au pourtour de certaines habitations ; la véranda de la maison coloniale à M'sila désigna, selon la terminologie même des colons, l'espace extérieur à vivre, non couvert, généralement située dans le prolongement de l'habitation principale, en ouverture de la rue. Cet espace semi privé permettant la hiérarchisation spatiale, de l'espace public (la rue) vers l'espace privé (la maison), était quasiment inexistant dans le modèle d'habitat vernaculaire indigène. Il représentait le symbole par excellence de l'architecture coloniale. Par la

faible hauteur de ses murs de clôture, ne dépassant pas les 1,20 m, la véranda symbolisait l'extraversion du logis à valeur très intime aux yeux des colonisés. En symbolisant le mode de vie du colon, cet espace spécifique permettait d'imprimer un style particulier à l'habitation coloniale, à valeur de modèle.

La maison coloniale à M'sila était généralement de plain-pied, construite en brique crue dont les murs étaient enduits de pisé, le tout recouvert d'un toit de tuile à double pentes. La façade présentait une parfaite symétrie par rapport à un axe qui coïncidait avec le milieu de la porte de l'entrée principale de la maison, comprenant de part et d'autre des fenêtres allongées avec persiennes matérialisant une forme d'adaptation climatique du type résidentiel français au climat chaud et sec de l'Afrique du Nord. Quant au répertoire décoratif, il se limitait à l'apposition de certains éléments architecturaux inspirés de la production islamique locale (Voir tableau 2).

Tableau 2. Typologie des éléments architecturaux de l'époque coloniale

Éléments architecturaux	Illustrations	Éléments architecturaux	Illustrations
P O R T E S	Porte principale à deux vantaux	F E N Ê T R E S	fenêtres
	Porte principale à un seul vantail		fenêtres à un seul vantail
	Porte latérale		fenêtres à deux vantaux
V E R A N D S	Entassement en maçonnerie à double colonnade	M U R E X T E R I E U R	Entassement des colonnades
	Entassement en maçonnerie à double		Entassement des colonnades
	Entassement en maçonnerie à entourage fermé		Entassement des colonnades
	Entassement en maçonnerie		Entassement des colonnades

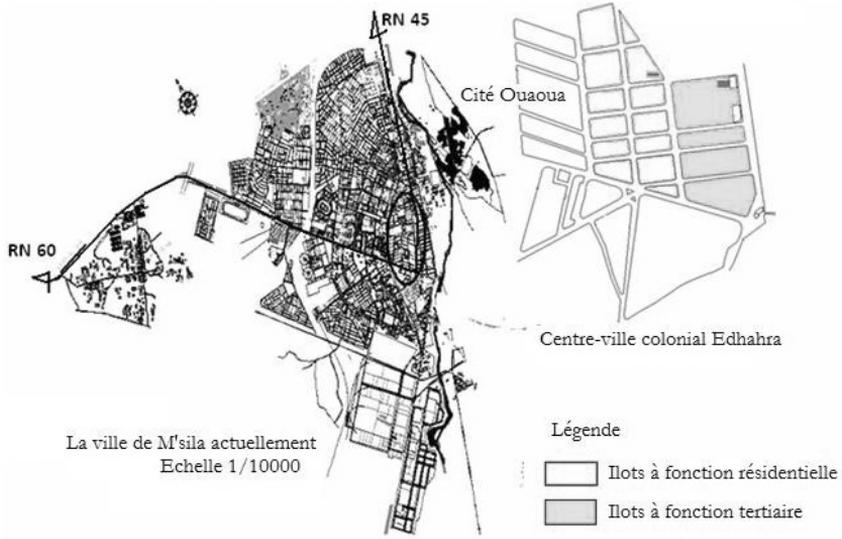
Le centre-ville colonial aujourd'hui : Un héritage en voie de dégradation

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie et bousculés par la rapidité et l'ampleur de l'urbanisation, les acteurs politiques suggérèrent un urbanisme de l'improvisation et de l'urgence. Les acteurs urbains ne se sont, peut-être, pas doutés sur le champ que cette urbanisation à la va-vite allait se faire au détriment d'un patrimoine architectural et urbain d'une grande valeur culturelle. L'ancien centre colonial ou quartier *Edhahra* se présentait comme étant le lieu, par excellence, d'implantation des différents programmes d'équipements et d'infrastructure. Les principales institutions nationales avaient pris comme siège ceux des anciens équipements coloniaux, quant aux habitations des colons, elles furent occupées par les catégories sociales les plus aisées. Cependant, la promulgation de la loi 81.01 du 07 février 1981, qui avait autorisé l'achat des biens vacants par leurs occupants, ainsi que la libéralisation du commerce extérieur à la fin de cette décennie, marquèrent le début d'un changement irréversible qui allait affecter profondément les espaces urbain et architectural coloniaux. *Edhahra* fut le théâtre d'une profonde opération de densification urbaine et d'une métamorphose spatiale de son espace résidentiel.

Devenus propriétaires, certains habitants, en l'absence d'une réglementation urbaine stricte, furent animés d'un mouvement d'investissement privé : l'espace résidentiel subi ainsi plusieurs opérations de réaménagements internes et parfois même des agrandissements externes empiétant sur l'espace du quartier. Ce qui produisit un espace hétérogène difficile à maîtriser. *Edhahra* se présentait comme le quartier le plus prisé de la ville de M'sila, où se côtoyaient activités tertiaires, fonctions libérales et activités commerciales, notamment le long de ses axes structurants à savoir la route *de bordj*, (l'actuelle RN 45) et celle de *Taghmout* (l'actuelle RN 60), un quartier où la multiplicité des fonctions et leur diversité atteignaient leur apogée (Boutabba, 2009), où les acteurs étaient multiples et leurs stratégies aussi. Ainsi au formel s'oppose l'informel, à l'ancien s'oppose le nouveau et au style colonial connu par son éclectisme, s'oppose un style contemporain sans aucun enracinement.

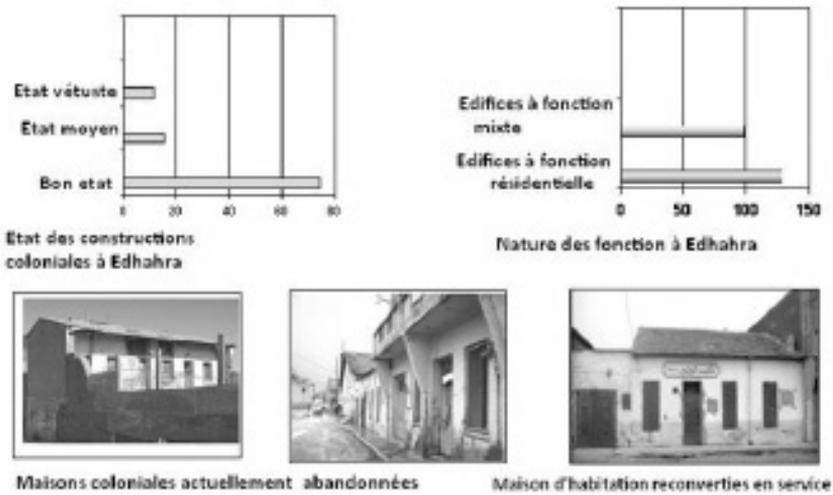
Actuellement, cette urbanisation non contrôlée, guidée plutôt par les possibilités d'utilisation commerciales et libérale des lots, a structuré l'ancien centre colonial selon un patchwork de zonage répondant à des stratégies d'usage. *Edhahra* se trouve alors divisé fonctionnellement en deux parties, l'une plus au moins résidentielle, l'autre presque totalement tertiaire. Cette deuxième section est représentée par la troisième rangée d'îlots limitrophes au vieux quartier d'*El Kouche*, le long de la rue de *Bordj Bou Arréridj* (Voir Fig. 8). En réalité, l'amorçage de la tertiarisation de cette zone n'est pas un phénomène nouveau, mais de longue date. Il s'est forgé, petit à petit, depuis la première décennie après l'indépendance. L'engouement de cette tertiarisation a fortement résulté de l'image portée par la ville, de la qualité des services environnants (mairie, poste, direction principale des impôts, hôpital, palais de justice, quelques sièges de sociétés) ainsi qu'aux conditions d'accessibilité. La *Route de Bordj* ou la RN 45 avait longtemps constitué une des artères principales de la ville de M'sila, vu qu'elle avait, depuis sa formation, recélé de bonnes opportunités de croissance. C'est un lieu où le mouvement avait toujours été présent. C'est un lieu qui avait rayonné, provoqué des échanges et permis une communication de parole et de mouvement.

Fig. 8. Situation de l'ancien centre ville colonial dans la ville actuelle de M'sila



Réalisé par l'auteur.

Fig. 9. État des maisons coloniales à M'sila



Clichés de l'auteur.

Cette deuxième section se trouve actuellement occupée par des dizaines de services et de commerces qui gagnent d'un jour à l'autre plusieurs portions de maisons d'habitation notamment celles situées aux abords immédiats de cette *route de Bordj*. Cette situation a poussé les résidents à l'abandonner pour d'autres lotissements plus calmes, alimentant ainsi la spéculation foncière. Les coûts de location, d'achat et de vente tout le long des voies structurantes de ce vieux centre sont les plus élevés de la ville, après ceux du quartier *OuaOua* et de la *rue Dubai*. Cet important facteur économique qui seconde les litiges d'héritages pousse les propriétaires à vendre leurs biens immobiliers. Le dépeuplement et la tertiarisation des fonctions, deviennent très nocifs pour ce patrimoine, car d'énormes modifications architecturales partielles et des reconstructions à neuf sont opérées sur son cadre physique, sans aucun renvoi aux spécificités typologiques originelles. Ces opérations de rénovation et de modification touchent surtout les bâtisses coloniales situées sur la façade urbaine de la *route de Bordj*. Quant à celles qui sont enclavées à l'intérieur des îlots, de cette deuxième section, elles ne possèdent pas de grandes valeurs foncières et présentent plutôt des signes inquiétants de vieillissement, d'écroulement et de disparition.

Sur l'ensemble des bâtiments que contient le quartier colonial *Edhahra*, seulement 44,3 % datent de l'époque coloniale. Parmi ces bâtiments, 74 %¹³ sont dans un état acceptable, 15 % dans un état moyen, alors que 11 % sont dans un état altéré (Mili *et al.*, 2009, p. 54)¹⁴. L'enquête in situ, a démontré que l'état délabré des édifices pouvait être imputé aux raisons principales suivantes :

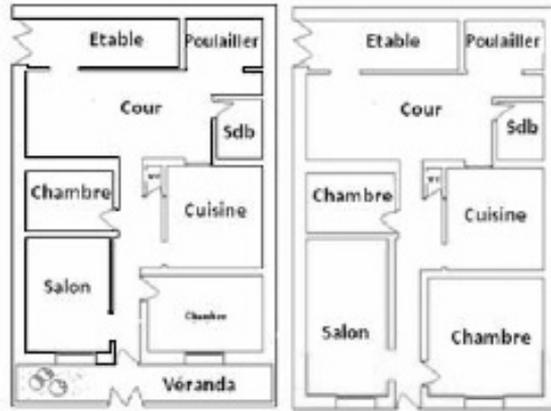
- L'abandon : bon nombre de bâtisses sont abandonnées en raison d'un contentieux juridique, suite à des affaires de succession. Parfois, les maisons sont propriétés d'émigrés en France qui ne se sont jamais manifestés.

- La reconversion : D'une fonction exclusivement résidentielle à une fonction libérale (cabinet d'avocat, notaire, expert comptable, etc.) ou à une activité commerciale. Il s'agit, le plus souvent, de maisons coloniales généralement louées depuis l'indépendance à des prix qui sont devenus dérisoires à l'heure actuelle. Des litiges concernant exclusivement des contrats de location à l'amiable (avec un seul engagement verbal), notamment le refus du locataire de payer un loyer supérieur que celui mentionné au début du contrat, font que le propriétaire refuse de faire des travaux de maintenance et d'entretien courant, espérant ainsi pousser le locataire à quitter les lieux. Ce dernier, sachant que le propriétaire ne possède pas un acte de propriété notarié (à l'image des personnes qui se sont emparés des biens vacants des colons à l'indépendance et dont la situation juridique n'est pas encore régularisée), s'abstient, en toute impunité, de procéder à ses travaux sous prétexte d'être juste locataire. Ces immeubles, objet de litige, connaissent un état déplorable avec des toitures, des murs et des fenêtres rongés par l'humidité et le lichen (voir Fig. 9).

13. 74% des 44,3 % qui datent de l'époque coloniale, soit 78 bâtisses.

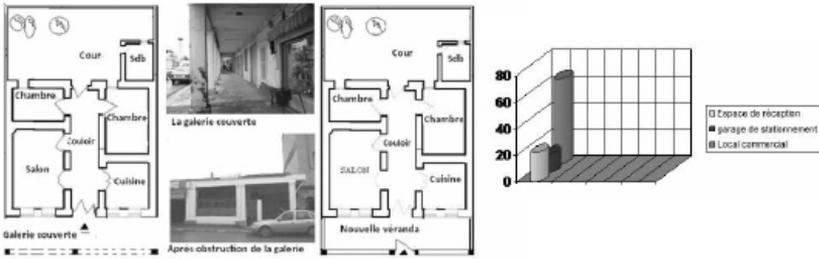
14. L'état altéré renvoi à des bâtisses qui nécessitent de grosses réparations tels que le rétablissement des murs, poutres et parfois même, de parties de couvertures. L'état moyen renvoi à des réparations des ouvertures (portes et fenêtres), ornementation, travaux sur véranda. Les édifices qui ne nécessitent que des travaux d'entretien sommaire ont été considérés comme dans un état acceptable.

Fig. 10a. Récupération de la véranda



Réalisé par l'auteur.

Fig. 10b. Récupération de la véranda



Réalisé par l'auteur.

Fig. 11. Modification par rajout d'un étage



Clichés de l'auteur.

Quant à l'état moyen, l'enquête a dénombré deux cas de figure. Le premier concerne les maisons de vieux ménages, encore habitées. Le deuxième cas touche des bâtisses relevant du régime juridico-religieux de biens *Waqf*¹⁵. Il s'agit de l'ancienne synagogue qui a été convertie en *Mossala*¹⁶ d'El Anneba et un bien vacant¹⁷ récupéré, par l'association caritative *Irchad wa l'Islah*.

Le renouvellement urbain actuel d'Edhahra : Mutilation d'un patrimoine

Le renouvellement urbain est une forme d'évolution de la ville. C'est une notion large qui désigne une action de reconstruction de la ville sur elle-même (Bentayou, 2011, p. 69). Cela permet en particulier de traiter les problèmes sociaux, urbanistiques et architecturaux de certains quartiers anciens. « C'est un outil privilégié de lutte contre la paupérisation » (Le Garrec, 2006, p. 92). Or le renouvellement qui s'effectue actuellement à *Edhahra* repose sur deux opérations :

1. L'opération de modifications illicite¹⁸: communément appelés par les services d'urbanisme de « retapage » des anciennes bâtisses coloniales, par modifications des rapports des hauteurs et prolongement des façades, suite aux rajouts de nouveaux espaces domestiques ainsi que des éléments architectoniques dans les habitations. Cette réappropriation spatio-fonctionnelle des lieux est un essai d'adaptation de ce cadre physique aux besoins socio-physiques des usagers. En réalité il s'agit de transformations anarchiques et incontrôlées observées au niveau du plan et au niveau de l'élévation. Au niveau spatial, la récupération de la véranda est la transformation la plus courante. Deux cas sont à observer : celle-ci est, soit récupérée pour servir d'extension à l'espace habitable, généralement à l'espace de réception (22 %) (Voir Fig 10a), à un garage de stationnement de véhicule 14% ou bien pour servir à l'aménagement d'un local commercial (64 %) ; Soit au contraire, lorsque l'habitation se trouve dans une allée marchande, cet espace est créé, le plus souvent, d'une façon anarchique, afin de réaliser une certaine intimité pour ses habitants, empiétant ainsi sur l'espace urbain (Fig. 10b).

Le deuxième cas de figure est le rajout d'un étage. Cette opération s'effectue par étapes, en additionnant transversalement les pièces une à une jusqu'à l'occupation totale du niveau. Cette élasticité verticale est généralement le résultat d'un réajustement de l'espace par rapport à la taille de la famille

15. Le *Waqf* appelé en Algérie *Houbous* est, dans le droit islamique une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique, pieuse ou charitable. Le bien donné en usufruit est inaliénable.

16. Le «*Mossala*» est une salle de prière, elle diffère de la mosquée. Elle peut accueillir les cinq prières journalières, mais pas la grande prière du vendredi.

17. Biens immobiliers d'anciens colons, abandonnés à l'indépendance de l'Algérie, restés vacants. Ces biens sont, dès lors, inscrits au nom de l'Etat. Actuellement, ils sont des biens domaniaux. Selon le directeur des Domaines Mohamed Himour, seules les personnes, quelle que soit leur nationalité, qui n'ont pas quitté l'Algérie à l'indépendance ou dans les années soixante peuvent réclamer une restitution ou une indemnisation de leurs biens.

18. Par modifications illicites, sont entendues, les reconstructions faites, sans recours à la demande de permis de construire.

ou à la libération totale du rez-de-chaussée à des fins lucratives (Fig. 11). De cette nouvelle morphologie issue de la surélévation, résulte le plus souvent, une incohérence des volumes et des ruptures d'échelles (Fig. 11) qui, parfois écrasent le profil des rues.

Pareillement au niveau planaire, la façade subit les bouleversements les plus diversifiés allant de l'oblitération aux percements les plus variés en termes de formes et de dimensions jusqu'à l'excroissance. Pour le type domestique « maisons à véranda », la surélévation du mur de clôture et modification catégorique de son ornementation sont les opérations les plus comptabilisées. En effet, si la véranda coloniale, jugée par les habitants comme espace très découvert « *qui ne sert finalement à aucune activité...* » (Boutabba, 2009) n'est pas annexée à l'espace habitable, elle sera transformée en une cour intérieure. Son mur extérieur est, pour des raisons sécuritaires et d'intimité, rendu aveugle, comportant comme seule ouverture la porte d'entrée principale (Fig. 12). Quant à la façade du type domestique d'alignement ou « *sur rue* », lorsque une partie ou la totalité du rez-de-chaussée est vouée aux activités lucratives, cette unité architecturale est sujette à une excroissance sur l'espace extérieur, (Redjem *et al.*, 2011), où le mur est remplacé, sur toute la longueur de l'espace commercial par une vitrine rutilant de verre et d'aluminium, sans renvoi aux dimensions des ouvertures de l'époque coloniale ni aux matériaux de celle-ci.

Parfois on assiste à une occupation illégale qui dure depuis cinquante et un ans, non pas de maisons de colons, mais d'équipements de l'époque coloniale, tel le cas de l'ancien tribunal, où les nouveaux habitants, usent de tous les types de matériaux disponibles pour faire les séparations internes et les modifications externes sur façade. L'obstruction des portes et/ou de fenêtres s'effectue par des briques empilées les unes sur les autres, parfois, sans aucun souci d'habillage de revêtement extérieur (voir Fig. 13).

2. L'opération de construction à neuf ou rénovation : Face à l'indifférence, à la négligence et au manque d'entretien, bon nombre d'édifices coloniaux sont rasés pour laisser place à de nouvelles formes architecturales répondant à des tendances modernistes, s'intégrant mal dans l'ensemble urbain et qui semblent ignorer toutes les caractéristiques de l'architecture coloniale, allant des proportions proprement dites, aux rythmes, aux matériaux, à l'ornementation et même à la couleur.

D'autre part, la saturation urbaine du quartier, vu l'inexistence de réserves foncières, et sous l'effet d'une forte spéculation, des lots voire des îlots entiers, sont rachetés et parfois remodelés notamment par les nouveaux riches commerçants du Hodna oriental¹⁹ venus des anciens *douars* de *Magra*, *Belaïba*

19. Le Hodna oriental spécifiquement les localités de Belaïba, Magra, Berhume et Barika sont considérées comme ayant été, durant la période de l'instabilité politique en Algérie, une plaque tournante de la contrebande et du marché noir, grande zone de libre-échange illégal. Cette région a pris son essor économique par le développement de l'économie dite « informelle » et différents types de marchés parallèles, allant des matériaux de construction aux voitures d'occasion ou les pièces détachées, en passant même par l'importation de certains produits prohibés, au point de constituer un puissant soubassement socio-économique de toute cette région. Les riches *guebli* ou *ex-trabendistes*, les barons de l'informel, alléchés par la demande très forte de certains produits et leur rareté sur le marché algérien, utilisaient des réseaux d'approvisionnement et de distribution illégaux à peine imaginables. En agissant par groupes appartenant, parfois à la même grande famille élargie, ils occupaient les créneaux où l'État marquait un véritable déficit.

Fig. 12. Surélévation des murs de clôture



Réalisé par l'auteur.

Fig. 13. Obstruction et/ou rajout d'ouvertures



Clichés del'auteur.

Fig. 14. Exemples de maisons de type « Diar Charpentî » commanditées par les Guebli dans les localités de Berhoum et de Magra



Réalisé par l'auteur.

et *Barika* communément connus à M'sila sous le nom des *guebli*. Ces derniers démolissent des habitations afin de reconstruire soit des sièges de bureaux de grandes entreprises, ou d'édifier un nouveau type d'habitat domestique méconnu dans cette région surnommé *Diar Charpent*. Il s'agit d'un nouveau type de maisons individuelles de grand standing en forme de bloc imposant, gagnant en hauteur et dont les façades sont assimilées à un simple amas d'éléments architectoniques distincts : des habitations exogènes dans toutes leurs expressions formelles et stylistiques à l'architecture domestique autochtone de cette région et même à l'architecture coloniale. C'est un amalgame d'architectures diverses et variées, rappelant tantôt l'architecture occidentale moyenâgeuse des châteaux forts - suite à l'emprunt d'éléments architecturaux semblables aux donjons et aux tours pour abriter les cages d'escalier et aux barbacanes pour matérialiser l'entrée principale - tantôt à l'architecture asiatique particulièrement chinoise avec ses toits en pagodes (Voir Fig.14).

Une nouvelle architecture généralement commanditée, non pas par les anciens citoyens de la ville, mais par une frange de la population rurale des régions environnantes de M'sila, dont les comportements sociaux s'organisent désormais principalement autour de la consommation et des apparences. Des « nouveaux riches », issus d'une nouvelle classe socio-spatiale, qui ont emprunté les emblèmes et les symboles d'une modernité affichée sous toutes ses apparences extérieures allant des modes de transport, aux moyens de communications jusqu'à l'adoption de ce nouveau type de cadre bâti (Boutabba, 2013a, p. 199-200 et 204).

Cette série d'initiatives individuelles qui se greffe à l'architecture et au tissu urbain coloniaux, crée des ruptures visuelles importantes car la reconstruction s'est faite avec des caractères architecturaux radicalement différents de ceux des bâtisses avoisinantes qui subsistent encore. Ce qui donne naissance à un conglomérat de types d'habitations d'une morphologie hétérogène engendrant dans certains segments urbains un anachronisme architectural élevé. Cette nouvelle logique architecturale de substitution, prise en l'absence de plan d'ensemble, vient ainsi transgresser un héritage et une mémoire urbaine.

Les difficultés de la sauvegarde entre enjeux mémoriels et idéologiques

L'ancien centre colonial *Edhahra* présente actuellement un renouvellement anarchique et incontrôlé qui risque de défigurer irrémédiablement un patrimoine méconnu et abandonné.

Source d'identité, le patrimoine permet de traduire les savoirs, les us et les valeurs d'une société. La crainte de perte d'une mémoire collective est restée, pendant longtemps, une des raisons de sa sauvegarde (Jeudy, 2001, p. 24)²⁰. Or en Algérie, comme d'ailleurs pour la majorité des pays qui ont eu une présence coloniale (Carrabelli, 2005), la protection patrimoniale de cette période est restée trop longtemps liée à son introduction coloniale. Ainsi au lendemain de

20. Pour bon nombre de sociétés colonisées, le patrimoine fut recyclé dans un but politico idéologique. En Europe cette notion est depuis un certain nombre d'années corrélée à des questions d'industrie touristique et de qualité de vie.

l'indépendance, la patrimonialisation ne s'est intéressée qu'aux composantes précoloniales : Hafsides, Hammadites et Mérinides, considérés comme authentiques et ayant eu un rôle majeur dans la construction de l'image de la nation et de l'identité nationale. Il y avait donc, aux yeux des politiques, un problème de reconnaissance et de légitimation de l'héritage urbano-architectural récent puisque sa valeur de témoignage, « la valeur la plus simple à valoriser » devait être radiée. Le souvenir douloureux de domination n'était pas encore évacué.

Alors que pendant les décennies 1980-1990, un regain d'intérêt pour le patrimoine récent s'est fait de plus en plus ressentir dans les projets de lois (Bouchet, Volait, Carabelli et Minnaert, 2005, p. 1) dans les autres pays maghrébins et Sud méditerranéens telles la loi marocaine de 1981, la loi égyptienne de 1983 et le code du patrimoine tunisien de 1994, la législation algérienne en la matière reste lacunaire. En Algérie, ce legs ne semble avoir été reconnu comme un bien culturel national qu'après l'entrée en vigueur de la loi 98/04 du 15-06-1998²¹ et de l'ordonnance 67, représentant ainsi une avancée significative. Cependant, l'article 41 continue à ne donner la priorité qu'à la conservation des centres historiques traditionnels. L'omission volontaire ou involontaire du produit durant les XIX^e et XX^e siècles n'a fait qu'œuvrer dans le sens contraire de l'objectif principal de la conservation de ce patrimoine. Le nombre très faible de sites et monuments coloniaux classés en Algérie, malgré leur importante présence, aussi bien quantitative que qualitative dans les différentes villes algériennes, en constitue la meilleure preuve.

Bon nombre de travaux (Choay, 1992, p. 145 ; Lebal et Zérouala, 1997, p. 285 ; Benazouz et Dahli, 2010) ont montré que le professionnalisme en matière de sauvegarde est garanti par la transversalité et l'échange de compétences entre les divers acteurs : professionnels de l'espace, acteurs publics, acteurs économiques et population locale. En Algérie, les choix en matière d'urbanisme n'ont pas intégré la protection du patrimoine colonial comme une des préoccupations de la gestion urbaine. À ce sujet, on note l'inexistence d'une politique municipale particulière, pire encore, à M'sila, il s'agit même d'une passivité des services d'urbanisme. Aucun article du règlement du Plan d'occupation du sol (POS) qui couvre le renouvellement de la ville coloniale ne s'intéresse à son cachet architectural, puisqu'aucune clause, lors d'une demande de permis de construire, ne stipule l'obligation du retour à l'architecture initiale.

Ayant procédé par identification sélective, la typologie des composantes classées dans cette wilaya s'est limitée aux vestiges Hamadite de la *kalaa* tel que le palais du *Manar*, la grande mosquée et le palais du lac, donnant ainsi la primauté aux seuls monuments ponctuels. L'intégration des centres urbains selon la loi 98-04 est carrément négligée, ce qui met l'application de cette dernière en contradiction avec les principes d'usages internationaux.

En réalité, le fait que la protection du patrimoine en Algérie soit le monopole exclusif de l'État central (traduit essentiellement par une centralisation des prises de décision et des actions de patrimonialisation, de classification et de prospection) a fortement ralenti les mécanismes d'identification et de reconnaissance des sites et monuments qui peuvent avoir une valeur aux yeux de la population. Tel est le cas pour les monuments et ensembles urbains coloniaux

21. Loi 98-04/04 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

dans plusieurs pays Sud-méditerranéens et même, d'une façon officieuse, dans quelques villes algériennes. Ce qui n'est pas le cas à M'sila où les maisons de l'ancien centre-ville colonial *Edhahra* ne présentent pas aux yeux des nouveaux propriétaires un support de mémoire et d'identité, mais « un fâcheux héritage qui reste lié à un souvenir douloureux de domination ». La convoitise envers ce quartier et l'engouement de la population aux fins d'y habiter viennent du fait qu'il présente, plutôt, une valeur foncière, commerciale et de services importantes. Il ne porte, semble-t-il, aucune valeur sentimentale.

Cette situation expose *Edhahra* aux complexes altérations dont il fait l'objet aujourd'hui, et dont l'enjeu est la récupération de l'assiette foncière. La vitalité économique a fait que sa valeur foncière est devenue extrêmement élevée et a largement pris le dessus sur la valeur culturelle. En plus son cadre architectural jugé « *démodé* »²², se trouve dépassé par une architecture moderne qui glorifie le style international avec des jeux de volume complexes, de baies vitrées et des mini tours de verre et d'acier ce qui, en l'absence d'une réglementation urbaine stricte, n'incitent en aucune manière les propriétaires à le conserver. La tendance à vouloir créer du neuf sans se laisser accabler par les servitudes historiques semble être largement partagée par les brasseurs d'argents et même, par les services d'urbanisme qui ne sont pas conscients des valeurs touristiques potentielles que ce cadre bâti pourrait offrir, s'il était suffisamment pris en charge.

Le désintérêt des pouvoirs publics se combine avec l'indifférence de la société civile. Alors que plusieurs associations de conservation du patrimoine et d'héritage culturel postulent la nécessité de patrimonialisation des vieux quartiers d'*El Argoub* ou d'*El kouche*, force est de constater qu'aucun d'elles ne s'est passionnée de la conservation du centre-ville colonial. La protection de cet héritage reste encore, semble-t-il dans cette ville, associée à une colonisation qui n'aurait pas encore disparu pour les uns, et un investissement inutile et improductif pour les spéculateurs fonciers qui placent la rentabilité des lieux au-dessus de toute autre considération.

Conclusion

Le cadre bâti est, depuis un bon moment, dans un état alarmant. Beaucoup de traces architecturales et stylistiques de l'époque coloniale ont disparu alors que d'autres s'estompent lentement sous les regards indifférents de la société civile, des autorités publiques locales et nationales. Ces traces matérielles et culturelles sont, malheureusement, confondues avec la période historique de leur émergence. Cet amalgame entre séquelles du colonialisme et patrimoine colonial a fait que non seulement les pouvoirs politiques, mais aussi la société civile éprouvent, chacun à sa façon, des réticences envers ce legs. Les autorités publiques affichent une volonté claire de rupture avec tout ce qui se rapporte avec cette période en actionnant une politique de conservation sélective du

22. Prétextes donnés par les guebli pour justifier leurs choix d'intervention, recueillis en 2009, lors d'une enquête menée par le biais de l'interview non directif, par les auteurs, dans le cadre d'un projet de recherche (CNEPRU) intitulé :Système morphologique de l'architecture coloniale cas du quartier colonial de la ville de M'sila.

patrimoine. De son côté, la société civile, soumise encore à des clivages idéologiques, nargue à travers son habitat résidentiel contemporain, la typologie décorative et parfois même conceptuelle de cette architecture coloniale (Boutabba, 2013b). Une architecture jugée tantôt importée, tantôt dépassée, ne répond pas aux nouvelles exigences économiques. Quant aux nouveaux groupes fonciers de pression, conscients des opportunités d'enrichissement que l'exploitation de cette ressource immobilière permet, ils adoptent un discours en apparence paternaliste à l'égard des habitants d'*Edhahra* en dénonçant, plutôt, l'inadaptation et la vétusté des bâtiments de ce quartier ainsi que la sous-utilisation du sol par des constructions de petites tailles jugées anti-économiques, ce qui leur donne le droit, de plaider en faveur des démolitions et de récupérations de terrains, afin de rentabiliser et de valoriser l'immeuble neuf par rapport au bâtiment colonial édifié de longue date.

À la différence de bon nombre de monuments et sites historiques coloniaux classés ces dernières années au sein de certaines métropoles et grandes villes algériennes²³ tels que l'ensemble du monument château Neuf d'Oran, les établissements pénitenciers ou de la maison dite des « 22 », certains musées de la capitale²⁴ ainsi que les ouvrages industriels et hydrauliques de Laghouat, de Foume El-Ghorza à Sidi-Okba et de Boghni, l'héritage colonial à M'sila n'est pas seulement mal perçu, il est aussi en train de subir l'altération du temps et de la spéculation foncière. Quelques monuments coloniaux qui présentent un grand intérêt architectural, tel que l'ancien hôtel *de l'Oasis* pourrait attirer l'attention des décideurs pour sa conservation, mais le patrimoine ordinaire sans caractère notable, telle l'architecture domestique, est vraiment le parent pauvre de la ville et se trouve, par conséquent réellement menacé.

Des actes de sensibilisation des services d'urbanisme et de la direction du patrimoine aux possibilités de valorisation de ce legs architectural à des fins de développement économique, de pacification sociale et de marketing territorial pourraient être d'une grande utilité pour contrecarrer les effets destructeurs d'une spéculation foncière effrénée et sans scrupule.

De même, des actes de sensibilisation de la société civile, ainsi que des actions d'incitation des politiques à des restaurations, réhabilitations spécialisées, respectant l'esprit du lieu, du site et des souvenirs, restent d'une grande urgence, car après plus d'une cinquantaine d'années, cette perception d'allogénéité n'a plus raison d'être.

23. Un grand déséquilibre est noté en matière de classement des sites et monuments historiques de l'héritage récent des XIX^e et XX^e siècles est observé en Algérie, d'une part entre les métropoles et, d'autre part entre les villes moyennes du Nord et celles du sud du pays. À titre d'exemples, la métropole d'Alger jouit du taux de classement le plus élevé qui avoisine 15% de l'ensemble des classements effectués depuis l'indépendance, la wilaya de Constantine n'en a bénéficié que d'un seul, alors que 12 wilayates sur les 48 que compte le pays n'ont été investis d'aucun classement. De même, d'après Benkari (2003) 73% de l'ensemble des sites classés se trouvent sur le 1/6^e Nord du territoire.

24. D'après Aich *et al.*, (2006), L'examen détaillé des critères de classement des monuments et sites historiques coloniaux classés depuis l'indépendance de l'Algérie, révèle que dans de nombreux cas, ces édifices ont été consacrés plutôt pour leur valeur symbolique (commémorant des événements historiques et obéissant avant tout à une volonté de reconnaissance des actes de résistances) que leur valeur architecturale ou artistique.

Bibliographie

- ALEXENDROFF Georges et ALEXENDROFF Jeanne-Marie, 1982, *Architectures et climats : Soleil et énergies naturelles dans l'habitat*, Paris, Berger-Levrault.
- AICHE Boussad et CHERBI Farida, 2005, « Connaissance et reconnaissance du patrimoine 1830-1962 in Minnaert », in Jean-Baptiste MINNAERT (dir.), *Histoires d'architectures en Méditerranée XIX^e-XX^e siècles*, p. 97-130.
- AICHE Boussad, CHERBI Farida et OUBOUZAR Leila, 2006, « Patrimoine architectural et urbain des XIX^e et XX^e siècles en Algérie. Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés », *Revue Campus n°3*, Septembre 2006, p. 5-17.
- ALMI Said, 2002, *Urbanisme et colonisation présence française en Algérie*, Paris, Pierre Mardaga.
- BACHA Myriam, 2011, « Des influences traditionnelles et patrimoniales sur les architectures du Maghreb contemporain », in *Architectures au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles)*, Presses universitaires François Rabelais, p. 1-33.
- BEGUIN François et al., 1983, *Arabisations, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord, 1830-1950*, Paris, Dunod.
- BENAZOUZ BOUKHALFA Karima et DAHLI Mohamed, 2011, « Les enjeux de la Patrimonialisation : Entre discours et réalité », colloque *Le patrimoine bâti et naturel au regard de la question du développement durable et du lien social : ressources, pratiques, représentations* les 17 et 18 mars, université de Rouen.
- BENKARI Nadira, 2003, « La politique patrimoniale dans les pays du Maghreb : le cas de l'Algérie », in Maria GRAVARI-BARBAS et Sylvie GUICHARD-ANGUIS (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XIX^e siècle*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, p. 179-185.
- BENSMAIL Sadri, 1995, « la ville comme lieu du changement des pratiques et de représentation idéologiques dialogue et affrontements interculturels en Algérie » in *The third Nordic conference on Middle Eastern Studies*, 19-22 juin, Finlande.
- BENTAYOU Gilles, 2011, *Le renouvellement urbain (2000-2006) Enjeux et enseignements d'un programme de recherche*, Paris, CERTU.
- BERNARD Auguste et LACROIX N, 1906, *L'évolution du nomadisme en Algérie*, Paris, Challamel.
- BOUCHET Armelle et al., 2005, « Premiers questionnements sur une base de données bibliographiques », in Jean-Baptiste MINNAERT (dir.), *Histoires d'architectures en Méditerranée XIX^e-XX^e siècles*, p. 1
- BOULBENE-MOUADJI Ines Feriel, 2012, *Le style néo-mauresque en Algérie fondement - portée - réception à travers quelques exemples d'édifices à Annaba, Constantine et Skikda*, Mémoire de magistère, faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire département d'architecture et d'urbanisme de Constantine.
- BOUTABBA Hynda et MILI Mohamed, 2006, « Influence de la ville coloniale sur la ville actuelle, cas d'une ville d'Algérie M'sila », actes de la rencontre internationale euro - arabes : *Geographical Linkages and Cross-Cultural Research Agendas* organisée par Arab World Geographer (AWG) and Lebanese Américain University (LAU), Beyrouth, 7, 8 et 9 Décembre.

- , 2009, « Le patrimoine architectural colonial en Algérie un héritage en voie de disparition cas de la ville de M'sila », actes de la troisième *rencontre internationale sur le patrimoine urbain et architectural méditerranéen* (RIPAM3), 15, 16 et 17 Octobre, Lisbonne.
- BOUTABBA Hynda *et al.*, 2007, « La restructuration de la vieille ville de M'sila a-t-elle stoppée son agonie urbaine. Cas du quartier d'El Argoub », actes de la deuxième *rencontre internationale sur le patrimoine urbain et architectural méditerranéen* (RIPAM 2), 24, 25 et 26 Octobre, Marrakech.
- BOUTABBA Hynda, 2013a, *Spécificités spatiales et logiques sociales d'un nouveau type d'habitat résidentiel du Hodna oriental, le type Diar Charpentier*, Thèse de doctorat, Département d'architecture, Biskra, Algérie.
- , 2013b, « The Impact of Colonial Architectural and Urban principles on housing and Urban planning of the current Algerian Cities. Case of M'sila », *Courrier du savoir scientifique et technique*, n°17, Décembre 2013, p. 61-70
- BRUNSHVIG Robert, 1947, *La Berberie orientale sous les hafsides des origines à la fin du xv^e siècle*, Paris, Adrien Maisonneuve t I, publication de l'institut d'études orientales d'Alger, VIII.
- CARABELLI Roméo, 2004, « Sauvegarde du patrimoine et dynamiques territoriales : Une comparaison euro- méditerranéenne », in les actes du colloque *Economie et Patrimoine* du 2 au 5 novembre, Publication de l'université d'Orléans.
- , 2005, *Héritage architectural récent en Méditerranée temporalités et territoires*, Paris, Publibook.
- COHAY Françoise, 1992, *L'allégorie au patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- COTE Marc, 1983, *L'espace algérien les prémices d'un aménagement*, Alger, office des publications universitaires OPU.
- , 1979, *Mutations rurales en Algérie : le cas des hautes plaines de l'Est*, Alger, OPU.
- CRESTI Federico, 2003, « Une façade pour Alger : le boulevard de l'impératrice », in Jean-Louis COHEN, Nabila OULEBSIR, Youcef KANOUN (dir.), *Alger, Paysages urbain et architecture, 1800-2000*, Paris, L'imprimeur, p. 64-87
- DAUMAS Melchior Joseph Eugenne, 1845, *Le Sahara algérien*, Paris, Langlois et Leclercq, Fortin, Masson et Cie.
- DE BARROS Françoise, 2005, Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrants », *Actes de la recherche en sciences sociales* 4/2005, n° 159, p. 26-53.
- DELUZ Jean-Jacques, 1988, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique*, Alger, office des publications universitaires OPU et Pierre Mardaga.
- DESPOIS Jean, 1953, *Le Hodna*, Paris, Presse universitaires de France.
- DOUDOU Omar *et al.*, 1990, *Rénovation urbaine d'un ancien quartier de la médina de M'sila. Cas d'El Argoub*, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme d'architecte d'État, Institut d'architecture, Biskra, Algérie.
- ESLANGNON-MORIN Valérie, 2006, « Les Français d'Algérie ou la constitution d'une communauté française à partir d'une double migration », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin, Lyon.

- GHARBI Mohamed Lazhar, 2001, « le patrimoine colonial au Maghreb » Mémoires et histoires croisées des décolonisations. Maghreb-France, présentée aux journées d'études organisées par le cmcu Manouba - Paris VII, <http://www.hermes.jussieu.fr/rephisto.php?id=1>
- HUART Cl, 1936, « Kul-Oghli », *Encyclopaedia of Islam*, First Edition (1913-1936). Edited by M. Th. Houstama, T.W. Arnold, R. Basset, R. Hartmann. Brill Online, 2013. Reference. 24 september 2013 http://www.encquran.brill.nl/entries/encycloaedia-of-islam-1/Kul-oghli-SIM_4317.
- IBN KHALDOUN, 2003, *Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, Alger, Berti.
- JEUDY Henri-Pierre, 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens & Tonka.
- LEBAAL Nourreddine et ZEROUALA Mohamed Salah, 1997, « Sauvegarde du patrimoine architectural dans les pays en voie de développement, cas de l'Algérie », actes du séminaire international en architecture, *L'Architecture et la ville dans le contexte algérien, stratégies conceptuelles appropriées*, Biskra le 10 et 11 Novembre, p. 281-289.
- LE GARREC Sylvaine, 2006, *le renouvellement urbain, la genèse d'une notion fourre-tout*, Plan Urbanisme Construction, Paris, *Architecture*(PUCA), CERTU, février.
- MALVRETI Xavier et PINON Pierre, 1997, *la ville régulière, modèle et tracés*, Paris, Picard.
- MECHTA Karim, 1991, *Maghreb : architecture et urbanisme : patrimoine, tradition et modernité*, Paris, Publisud.
- METLASI Mohamed, 2003, « L'architecture de la France coloniale au Maroc », *Quantara*, n°48, Institut du monde arabe, Paris, p. 49-51
- MILI Mohamed, MOUSSI Abdelkader, BENZAADA Mourad, 2009, *Revalorisation du centre ville colonial de M'sila*, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état, Institut de gestion des techniques urbaines, M'sila, Algérie.
- OULEBSIR Nabila, 1998, « Du politique à l'esthétique : l'architecture néo mauresque à Alger », in DAKHLIA J. (dir.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Paris, Actes Sud, p. 299-321
- , 2004, *Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930*, Paris, La Maison des sciences de l'homme.
- OULEBSIR Nabila et al., 2003, *Alger. Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Paris/Besançon, L'Imprimeur
- OULEBSIR Nabila et VOLAIT Mercedes (dir.), 2009, *L'orientalisme architectural, entre imaginaires et savoirs*, Paris, Picard CNRS
- PICARD MALVERTI Aleth, 1989, « Lotissements et colonisation et colonisation en Algérie », *Villes en Parallèle* n° 14, juin.
- POULLE A, 1861, « Ruines de Bechilga (ancienne Zabi) », *Revue Africaine* V.
- POULOT Dominique, 1998, *Patrimoine et modernité*, Paris, l'Harmattan.
- , 2006, « Introduction », « Défendre le patrimoine, cultiver l'émotion », *Culture et musée*, Arles, Actes Sud, n°8, p. 13-25.

- REDJEM Sandra *et al.*, 2011, *La mutation spatio-fonctionnelle d'un quartier résidentiel colonial. Cas du quartier Sidi Mabrouk*, Mémoire de magister non éditée, Département d'architecture, Constantine, Algérie.
- SAID Edward, 1978, *Orientalisme*, New York, Vintages Books.
- SEBHI Salim, 1987, *Mutations du monde rural algérien, le Hodna*, Alger, office des publications universitaires.
- SRITI *et al.*, 2002, « *Le damier colonial de Biskra ou l'histoire de la marginalisation d'un centre ville* », *Courrier du savoir scientifique et technologique*, n° 06-02, juin, p. 53-39
- VACHER Hélène, 2003, « *Villes et colonisation aux XIX^e-XX^e siècles : approches et problématiques d'un avatar urbain depuis la seconde guerre mondiale* », in *Villes rattachées, villes reconfigurées : entre rupture et intégration*, Denise TURREL (dir.), Tours.
- VAYSSETTES E., 1861, « *De Bou-Saada à Batna, par Msila, Bordj-Barika et Tobna* », *Revue Africaine* V.

